

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social		No SD SD-2025-3316												
OBJET	Recommander au conseil d'approuver l'entente de résiliation à intervenir entre la Ville de Laval et l'Association lavalloise de parents et amis pour le bien-être mental inc.														
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2025-06-25 Date CM souhaitée : 2025-07-08															
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table><tr><td><u>Date</u></td><td><u>No résolution</u></td><td><u>Objet</u></td></tr><tr><td>2024-11-05</td><td>CM-20241105-1053</td><td>APPROBATION - ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE - ASSOCIATION LAVALLOISE DE PARENTS ET AMIS POUR LE BIEN-ÊTRE MENTAL INC.</td></tr></table> <u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib APPUYÉ PAR : Seta Topouzian et résolu à l'unanimité: d'approuver l'addenda au protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et l'Association lavalloise de parents et amis pour le bien-être mental inc. pour le projet «Centre de ressources en santé mentale pour la population d'expression anglaise de Laval», et ce, dans le cadre de l'entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social (PRDS) de Laval 2019-2024; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes. ADOPTÉ (SD-2024-5205) <table><tr><td><u>Date</u></td><td><u>No résolution</u></td><td><u>Objet</u></td></tr><tr><td>2023-02-07</td><td>CM-20230207-86</td><td>APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - ASSOCIATION LAVALLOISE DE PARENTS ET AMIS POUR LE BIEN-ÊTRE MENTAL INC.</td></tr></table> <u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib APPUYÉ PAR : Louise Lortie et résolu à l'unanimité: d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et l'Association lavalloise de parents et amis pour le bien-être mental inc. concernant le versement d'une subvention maximale au montant de 452 100 \$ pour la réalisation du projet «Centre de ressources en santé mentale pour la population d'expression anglaise de Laval», et ce, dans le cadre de l'entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social (PRDS) de Laval 2019-2024, tel que recommandé par le comité transitoire régional; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes. ADOPTÉ (SD-2022-6340)				<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2024-11-05	CM-20241105-1053	APPROBATION - ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE - ASSOCIATION LAVALLOISE DE PARENTS ET AMIS POUR LE BIEN-ÊTRE MENTAL INC.	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-02-07	CM-20230207-86	APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - ASSOCIATION LAVALLOISE DE PARENTS ET AMIS POUR LE BIEN-ÊTRE MENTAL INC.
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>													
2024-11-05	CM-20241105-1053	APPROBATION - ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE - ASSOCIATION LAVALLOISE DE PARENTS ET AMIS POUR LE BIEN-ÊTRE MENTAL INC.													
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>													
2023-02-07	CM-20230207-86	APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - ASSOCIATION LAVALLOISE DE PARENTS ET AMIS POUR LE BIEN-ÊTRE MENTAL INC.													

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2025-3316
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS En octobre 2019, le conseil municipal de la Ville de Laval approuvait l'Entente sectorielle pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social (PRDS) 2019-2024 en vue de soutenir des initiatives issues du plan d'action de la PRDS. Ratifiée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (CISSSL), cette entente comprend également des contributions financières de l'entente entre la Ville de Laval et la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) pour la mise en oeuvre du Plan d'action 2019-2024 de la PRDS. En novembre 2020, le conseil municipal approuvait un premier et un 2e avenant en lien avec cette entente afin d'en modifier la répartition des sommes sans en affecter l'enveloppe globale et, en août 2021, il approuvait un 3e avenant prolongeant sa durée. Le 7 février 2023, le conseil municipal entérinait le protocole d'entente avec l'Association lavalloise de parents et amis pour le bien-être mental inc. (ALPABEM) concernant le versement d'une subvention de 452 100 \$ pour le projet Centre de ressources en santé mentale pour la population d'expression anglaise de Laval. Notons que l'ALPABEM agissait à titre de fiduciaire au nom de la cellule de travail de la Politique régionale de développement social (PRDS) 2019-2024. Le projet visait à combler les trous de services observés en matière de santé mentale, particulièrement les services pour la population d'expression anglaise, par la mutualisation de ressources et d'expertises d'organismes avec la création d'un pôle de services en cette matière dans l'ouest de Laval. Le 5 novembre 2024, le conseil municipal entérinait un addenda à ce protocole d'entente afin de prolonger le projet et de reporter sa date de fin comme la cellule de travail avait rencontré des défis dans la mise en oeuvre du projet. Le 13 mars 2025, l'ALPABEM a informé Ville de Laval de son souhait de résilier le protocole d'entente relatif au soutien financier susmentionné puisque ce dernier souhaite mettre un terme à son rôle de fiduciaire du projet. Depuis, la Division du développement social (DDS) a accompagné l'organisme et la cellule de travail dans les démarches nécessaires culminant par la rédaction d'une entente de résiliation. Précisions que des démarches visant à identifier un nouvel organisme fiduciaire ont été entreprises. Toutefois, aucun organisme n'a souhaité prendre ce rôle de fiduciaire du projet et de la subvention associée. Conséquemment, le projet s'est terminé le 23 avril 2025. Une reddition de comptes qualitative et financière finale a été soumise et approuvée par la DDS. Le 1er versement de la subvention n'ayant pas été entièrement utilisé par le fiduciaire, l'entente de résiliation prévoit un remboursement de 23 283 \$ par l'ALPABEM à la Ville de Laval sur le premier versement. Les sommes sont retournées dans le fonds de la politique régionale de développement social et servira à financer d'autres démarches et projets.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Un remboursement de 23 283\$ au premier versement de DA1730724 est attendu.		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES Un remboursement de 23 283\$ au premier versement de DA1730724 est attendu.		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU Recommander au Conseil d'approuver l'entente de résiliation à intervenir entre la Ville de Laval et l'Association lavalloise de parents et amis pour le bien-être mental Inc.; D'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.		